

MERCREDI 22 FÉVRIER 2023 • FOURAS-LES-BAINS
LANCEMENT DES "VISITES & PROMENADES CIVIQUES ... À LA RENCONTRE DE NOS ÂÎNÉS"
Avec les Volontaires Heure Civique Fourasins à la Résidence (Ehpad) de la Presqu'île de Fouras

ET SI JE DONNAIS UNE HEURE PAR MOIS POUR AIDER UN VOISIN ?

Le Département de la Charente-Maritime en partenariat avec l'Association des Maires de la Charente-Maritime a lancé le dispositif "L'Heure Civique" initié par l'Association "Voisins Solidaires" en octobre 2021. Cette initiative solidaire vise à encourager les Charentais-Maritimes à offrir une heure par mois de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de leur commune. Aujourd'hui, une nouvelle action terrain est lancée en faveur des résidents de l'Ehpad de la Presqu'île de Fouras ...

Sous l'impulsion de sa Présidente, Sylvie Marcilly et avec Alexandre Grenot, Vice-Président en charge de la Citoyenneté, le Département met tout en œuvre **pour que les mots Citoyenneté & Solidarité riment avec Entraide & Générosité pour tous les Charentais-Maritimes**, jeunes et moins jeunes, en ville comme à la campagne !



Je compte sur vous.
Merci de tout cœur !

Daniel COIRIER
Maire de Fouras

CHIFFRES CLÉS

L'Heure Civique compte aujourd'hui en Charente-Maritime près de 90 communes adhérentes, plus de 2 600 volontaires inscrits et ce sont environ 4000 heures civiques qui ont déjà été données !

Fouras-les-Bains a adhéré au dispositif en décembre 2021 et la commune peut compter aujourd'hui sur l'engagement de 27 volontaires.

TOUS ENTRAIDÉS !

La crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an a révélé **un formidable élan de solidarité et de générosité** chez de nombreux citoyens. Les différents appels à l'entraide exprimés à l'échelle locale et nationale, ont suscité de **nombreuses initiatives citoyennes** telles que la fabrication de masques, la confection de surblouses pour les soignants, la livraison de courses pour les personnes les plus fragiles... qui ont permis **le tissage d'un véritable lien social** dans un contexte peu propice à son développement.

Pour être efficace, la solidarité doit reposer sur trois piliers qui se veulent complémentaires : **la solidarité naturelle** • La famille, **la solidarité organisée** • Les institutions, les associations, les entreprises et **la solidarité spontanée, informelle** • par exemple le voisinage.

Le Département chef de file des solidarités sociales et territoriales agit depuis de nombreuses années en faveur d'une **solidarité de proximité** en favorisant notamment l'inclusion numérique pour empêcher toute forme d'exclusion sociale, en apportant un coup de pouce financier aux familles aux revenus les plus modestes pour que leurs enfants puissent partir en vacances et plus récemment encore, avec son appel à projets "*entraide citoyenne*" visant à soutenir des initiatives locales et permettre ainsi la construction d'un réseau solidaire d'acteurs locaux en Charente-Maritime.



Aujourd'hui le Département souhaite aller encore plus loin et inscrire durablement cette volonté d'entraide. C'est pourquoi notre collectivité s'est associée avec l'Association Voisins Solidaires et l'Association des Maires de la Charente-Maritime pour lancer l'opération "**L'heure Civique**", un **dispositif simple pour favoriser et accompagner toutes les bonnes volontés**.

L'heure civique se veut avant tout comme **une nouvelle étape d'un engagement citoyen fort**, afin que tous ensemble, nous prolongions ce bel élan de solidarité !



LA SOLIDARITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS !

Le Département souhaite offrir aux Charentais-Maritimes via l'Heure Civique, les moyens de se porter volontaire bénévolement et d'aider ainsi les personnes dans leur vie quotidienne. Cette initiative a pour objectif **d'encourager les Charentais-Maritimes à donner une heure par mois** de leur temps pour une action citoyenne en faveur de leur quartier, leur commune ou pour aider tout simplement quelqu'un dans le besoin.



“ Le Département est un acteur incontournable de la solidarité en Charente-Maritime et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous proposons ce dispositif qui vient renforcer notre politique en faveur des solidarités sociales & territoriales. La solidarité, c'est l'affaire de tous, **elle ne peut reposer uniquement sur les collectivités**. Chacune et chacun peut à son échelle apporter un petit quelque chose à l'autre. ”

Sylvie Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime.

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME



Pour sensibiliser les Charentais-Maritimes ainsi que les communes à la mise en place de ce dispositif, le Département et l'Association "Voisins Solidaires" se sont associés à l'Association des Maires de la Charente-Maritime. Cette dernière se positionne comme un **relai de cette belle initiative créatrice de liens** auprès des Maires de notre territoire afin qu'à leur tour, ils soient partenaires et animent ainsi ce mouvement d'entraide auprès de leurs concitoyens.

L'HEURE CIVIQUE, UN DISPOSITIF SIMPLE AUX MULTIPLES ENJEUX



UNE MÉTHODE INNOVANTE...

L'Heure Civique est avant tout un **programme de mobilisation des habitants** impulsé par le Département dans le but d'apporter une solution à la fragilisation du lien social. Pour fonctionner, ce dispositif prend appui sur une **étroite collaboration entre les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.**

AUX ENJEUX MULTIPLES POUR LES COLLECTIVITÉS...

Pour les collectivités territoriales, au-delà de développer le lien social entre les habitants, les enjeux à atteindre via l'Heure Civique sont nombreux :

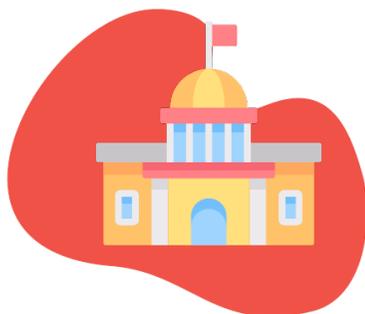
- **Identifier et valoriser** les bonnes pratiques et les initiatives déjà existantes.
- **Sensibiliser les habitants aux solidarités de voisinage** par une communication grand public.
- **Créer et animer un réseau** de voisins solidaires.
- **Faciliter le déploiement de projets** socialement innovants.
- **Créer un "dispositif puissant" de mobilisation** pour toutes les manifestations culturelles / associatives organisées sur la commune.



À PROPOS DE L'ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES

L'Association est à l'origine de la Fête des Voisins "10 millions de participants en France". Elle mène toute l'année des actions pour **développer les solidarités de proximité**, en complément des solidarités institutionnelles et familiales.

L'HEURE CIVIQUE COMMENT ÇA MARCHE ?



LA COMMUNE DEVIENT "COMMUNE PARTENAIRE" DE L'HEURE CIVIQUE

La commune se rend sur la plateforme **en ligne** lheurecivique.charente-maritime.fr • clique sur "**devenez commune partenaire**" pour prendre contact avec l'Association "Voisins Solidaires".

L'association "**Voisins Solidaires**" **contacte la commune** pour lui **expliquer le fonctionnement** du dispositif et lui **transmettre les outils de communication** à relayer auprès de ses habitants.

La commune met en place des **référénts locaux** dont le but est de **recenser l'ensemble des besoins répertoriés** sur sa commune, que ce soit auprès de ses concitoyens ou de ses associations locales.



LE CITOYEN S'INSCRIT SUR LA PLATEFORME

À la suite de son inscription sur la plateforme lheurecivique.charente-maritime.fr, il est invité à **une visio de présentation** du dispositif.

Un **entretien téléphonique** lui est ensuite proposé par l'Association "**Voisins Solidaires**" pour définir son périmètre d'action. **Deux façons d'agir** : soit de **manière organisée** en fonction des besoins des associations, soit de **manière individuelle** vis-à-vis du voisinage.



LA MISE EN RELATION

L'association "**Voisins Solidaires**" **communique** régulièrement aux Mairies la **liste actualisée** des citoyens inscrits à l'Heure Civique sur leur commune.

En fonction des besoins recensés par les référents, **les communes mettent en relation** les personnes offrant une heure de leur temps pour une action solidaire avec les personnes situées à proximité ou une association locale, ayant un besoin précis.